

RAPPORT ANNUEL 2017

Introduction

La naissance de l'AdCV date du 4 juillet 2002. Elle faisait suite aux travaux d'un groupe de Syndics réunis sous l'appellation «Groupement des communes pour le renouveau de l'UCV». Ils ont travaillé sur un projet de nouveaux statuts pour l'UCV afin de donner plus de pouvoir aux petites communes. Ils n'ont pas été suivis et l'AdCV a été constituée avec 24 membres.

Le présent rapport a pour objet de récapituler les différentes actions menées par le Comité de l'AdCV afin de défendre les communes durant l'année écoulée, plus particulièrement les communes membres de l'Association.

Organisation de l'Association

Communes membres

Courant 2017, une commune membre (Lonay) a décidé de quitter l'AdCV. Sa démission sera effective au 1^{er} janvier 2018. En revanche, Henniez et Missy ont adhéré.

Le nombre de membres de l'Association a donc augmenté d'une unité (73 communes).

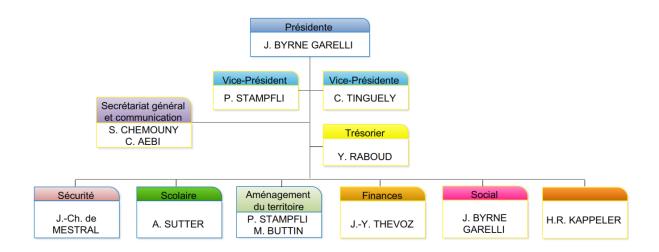
Comité et Secrétariat général

Les membres du Comité de l'AdCV ainsi que le personnel du Secrétariat général sont demeurés inchangés. Il convient toutefois de noter que M. Kappeler a décidé de ne pas se représenter à l'élection au Grand Conseil, de sorte qu'il ne peut plus s'occuper de nos relations avec celui-ci. Cette tâche a été reprise par notre Présidente, Députée depuis le 1^{er} juillet 2017. Le Comité a décidé de confier une nouvelle mission à M. Kappeler : ce dernier est désormais chargé de visiter régulièrement nos communes membres afin de recueillir leur avis et leurs suggestions sur les actions que doit mener notre Association. Il est également chargé de contacter de nouveaux adhérents éventuels. Ces activités débuteront début 2018.



L'organigramme de l'AdCV s'établit donc comme suit :

Comité AdCV 2017



Durant l'année 2017, le Comité s'est réuni à onze reprises afin de discuter des différents dossiers qui ont occupé l'Association et fixer les lignes stratégiques de celle-ci.

Le bureau, qui traite de sujets plus spécifiques et qui ne comprend, en principe, que la Présidente, les deux Vice-président-e-s, MM. Kappeler et Buttin ainsi que le Secrétaire général, plus, occasionnellement, l'un ou l'autre membre du Comité en fonction des guestions qui doivent être examinées, s'est réuni à guinze reprises.

Le Comité a également organisé les quatre Assemblées générales annuelles de l'AdCV. A ces occasions, il a régulièrement informé les communes membres sur l'avancée des dossiers en cours et a soumis au vote tous les objets relevant de la compétence de l'assemblée. Il a également invité différents conférenciers, qui ont présenté des sujets d'actualité :

- Le 16 mars à Saint-Sulpice (43 représentants de communes membres présents),
 M. Reto Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses, s'est exprimé sur l'aménagement du territoire, la péréquation intercommunale et l'autonomie communale en Suisse;
- Le 15 juin à Le Vaud (45 représentants de communes membres présents), cette AG très particulière a été l'occasion d'organiser des tables rondes qui ont traité différentes questions en lien avec la péréquation;



- Le 28 septembre à Montricher (39 représentants de communes membres présents), M. Gérard Produit, Syndic de Coppet et membre du Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon, s'est exprimé sur le sujet suivant : « Solidarité culturelle dans le district de Nyon » ;
- Le 1er décembre à Penthalaz (42 représentants de communes membres présents), MM. Georges Zünd, Directeur général et Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS tous deux auprès de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), nous ont donné une conférence intitulée « Des marchés publics dans le respect de l'éthique ».

Avant chacune de ces assemblées, le Comité a publié une Tribune d'Echange à l'intention des communes membres.

Par ailleurs, la sortie récréative de l'Association a eu lieu le 5 juillet, à Corbeyrier. Elle a été un franc succès grâce à l'organisation parfaite de notre commune hôte et à un temps magnifique.

Comptabilité/finances de l'Association

Les comptes 2016 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2017. Le bilan a montré un excédent de charges de CHF 8'890,55. Sur proposition du Comité, cette perte a été déduite du capital.

A noter toutefois qu'avec des charges se montant à CHF 317'850.- et des recettes à CHF 300'000.-, le budget 2016 (adopté lors de l'Assemblée générale du 19 novembre 2015) prévoyait une perte de CHF 17'850,-, soit près du double du déficit effectivement réalisé.

Le budget 2018, qui a été approuvé lors de l'Assemblée du 30 novembre 2017, présente un excédent de charges de CHF 25'710,-. Le total des recettes s'élève à CHF 296'000- Le total des charges se monte à CHF 321'710,-. Cette perte sera déduite des fonds de réserve qui se montent actuellement à CHF 160'000,-. Une réflexion sera également menée sur l'adaptation éventuelle des cotisations courant 2018.

Les 4 piliers de l'AdCV

L'AdCV concentre ses efforts dans 4 domaines : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police. Ses actions dans ces 4 domaines, soutenues par un socle commun : défense de l'autonomie communale et par un toit commun : pérennité des finances communales, sont détaillées ci-dessous :



Péréquation

La péréquation est de loin le sujet qui a le plus occupé le Comité cette année. En juin 2017, elle a fait l'objet d'une Assemblée générale particulière où des tables rondes ont été organisées afin de recueillir les avis des communes membres sur un certain nombre de questions fondamentales. Une première synthèse des réponses a pu être présentée lors de l'AG du mois de septembre. Elle a permis d'écarter plusieurs possibilités (par ex. l'instauration d'un taux d'impôt unique pour toutes les communes). Elle a également permis de dégager des grands principes (par exemple, la nécessité d'une péréquation claire et plus simple) communément admis par tous.

En revanche, il restait quelques questions ouvertes n'ayant pas reçu de réponse univoque de nos membres et qui devaient pourtant être tranchées avant de pouvoir modéliser une nouvelle péréquation. Ces questions ont fait l'objet d'une nouvelle consultation dont les conclusions ont été acceptées lors de l'assemblée générale de novembre. Sur la base des réponses reçues, un projet de révision complète de la péréquation sera donc préparé en 2018.

Parallèlement à ces démarches, l'AdCV a mis sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire regroupant non seulement des membres du Comité et des représentants de nos communes mais également des Députés et un spécialiste des finances communales œuvrant au sein d'une importante fiduciaire. Ce groupe a notamment assisté et conseillé le Comité dans les démarches conduites durant cette année. Il contribuera également à la modélisation de la future péréquation.

S'ajoute à cela qu'en sa qualité de membre de la COPAR, l'AdCV a proposé une solution afin de régler les cas de rigueur apparus suite à la révision de la loi sur les péréquations entrée en vigueur au mois de septembre 2016. Cette solution n'a toutefois malheureusement pas été sélectionnée par le Conseil d'Etat, qui a choisi une autre variante qui non seulement coûtera plus cher aux communes à forte capacité contributive mais qui, en plus, ne permettra pas de régler tous les cas de rigueur. De ce fait, le Conseil d'Etat a aussi dû conférer de nouvelles compétences à la COPAR qui pourra lui proposer des solutions « sur mesures » pour les nouveaux cas de rigueur.

Aménagement du territoire (LATC/PDCn)

<u>PDCn4</u>: l'AdCV a enregistré avec satisfaction le résultat des débats au Grand Conseil. Non seulement celui-ci a suivi notre association en acceptant plusieurs de nos remarques mais en plus, il a fait passer à 2015 la date de référence pour le calcul du nombre d'habitants. Actuellement, le PDCn est en train d'être examiné par les autorités fédérales en vue de son approbation. Cependant un nouveau point noir est apparu : le taux de saturation des parcelles partiellement libres de construction a passé de 80% à 100%. Ce problème devra être revu en 2018.



<u>LATC</u>: la commission a terminé ses travaux avant la fin de la précédente législature. Nous envisageons d'interpeller nos Députés afin qu'ils déposent un amendement de manière à obtenir le même traitement que les Valaisans, à savoir que le 50% des surfaces qui devraient être remises en zone agricole restent constructibles mais avec un délai de 15 ans.

LAT 2: le Conseil Fédéral a mis en consultation, pour la deuxième fois en trois ans, une nouvelle révision de la LAT pour la partie construction en zone agricole. Les associations de communes et le Canton critiquent ces nouvelles propositions car elles sont précipitées (les communes et les cantons n'ont même pas encore terminé de mettre en place la mise en œuvre de la LAT 1) et le rôle des communes est presque occulté, alors même qu'elles disposent de la meilleure connaissance des problèmes locaux qui peuvent se poser. Nous estimons également que la manière dont ce texte de loi a été rédigé est trop complexe. S'ajoute à cela que la Confédération prépare déjà une LAT 3.

ZIZA (zones d'activités et industrielles) : plusieurs rencontres techniques ont déjà eu lieu avec le Service du développement territorial (SDT) et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo). De prime abord, les propositions des associations de communes ont été bien accueillies par les services compétents de l'Etat. Cependant, un rendez-vous a été requis avec la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement ainsi que le Chef du Département de l'économie de l'innovation et du sport afin de les sensibiliser à cette problématique. En effet, une politique trop restrictive en la matière pourrait avoir des conséquences négatives au niveau économique en limitant l'installation et la création de nouvelles entreprises dans notre Canton.

<u>Logement</u>: l'AdCV participe activement à la Commission consultative cantonale du logement. Par ailleurs, lors de la consultation sur le règlement d'application de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPL), plusieurs de ses remarques ont été retenues par le Conseil d'Etat.

<u>Asile</u>: nous nous sommes opposés au projet de nouvelle procédure d'approbation des plans de construction des centres d'accueil des requérants. En effet, ce projet contient des éléments préoccupants, dans la mesure où la Confédération entend imposer de nouvelles normes fédérales dans le domaine des constructions alors que jusqu'à présent, ces éléments relevaient de la compétence des cantons et des communes.

Scolaire/parascolaire

Début octobre 2017, après une longue période de latence (près d'une année), le groupe de travail avec le Canton portant les règles applicables en matière de constructions scolaires et de répartition des charges entre les communes et le Canton a repris ses discussions. La nouvelle Cheffe du Département semble décidée



à aller de l'avant dans ce dossier et a fait montre d'une certaine ouverture par rapport aux propositions de notre Association et de celles de l'UCV.

L'AdCV a participé également à un autre groupe de travail chargé de poser le cadre de référence et le référentiel de compétences pour l'accueil de jour collectif préscolaire.

Au sein de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP), les délégués de l'AdCV représentent les districts de Morges et Nyon. Les débats de l'EIAP sont pour l'instant confidentiels. Ce que l'on peut souligner en l'état c'est qu'ils sont fructueux et que les préoccupations des petites et moyennes communes sont bien prises en compte.

Police

Le représentant commun de l'AdCV et de l'UCV a régulièrement participé à différents groupes de travail et plateformes d'échanges traitant des questions policières et de sécurité.

Il a également procédé à une analyse détaillée du rapport d'audit rendu par la Cour des comptes au sujet de l'organisation et du financement de la police coordonnée. Le résultat de ses réflexions a été présenté lors de notre AG du 28 septembre à Montricher.

Communication

Durant cette année, le Comité a poursuivi ses efforts afin renforcer la visibilité de l'Association, d'assurer une meilleure diffusion de ses idées et préoccupations et, cas échéant, d'inciter de nouvelles communes à adhérer.

A cet effet, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- L'AdCV dispose désormais de représentants dans tous les districts où elle a des membres afin de participer aux assemblées des Syndics ;
- Des communiqués de presse ont été régulièrement publiés (notamment, après les AG);
- Une rencontre a été organisée le 3 octobre avec les Députés du Grand Conseil afin de présenter l'AdCV aux nouveaux élus et de parler de notre travail en vue de régler les cas de riqueur et de réformer la péréquation intercommunale ;
- Une nouvelle « Opinion de l'AdCV » portant sur la facture sociale a été diffusée le 4 décembre 2017 ;
- La plaquette de présentation de l'AdCV a été diffusée début mars 2017 ;
- M. Kappeler a été chargé de nouvelles tâches consistant à recueillir l'avis de nos membres sur les actions menées par notre Association et à recruter de nouveaux adhérents.



Consultations et divers

Consultations

Dans le courant de l'année 2017, l'AdCV a été consultée par écrit à 25 reprises au sujet de modifications de lois/règlements/directives fédéraux ou cantonaux. Nous avons systématiquement répondu, pris formellement position à 10 reprises. A 13 reprises, après analyse, nous avons indiqué ne pas avoir de remarque particulière à formuler. Deux consultations sont encore en cours, le délai de réponse étant fixé à 2018.

Il est à souligner que le nombre de ces consultations est en forte progression (47%) par rapport à 2016 où n'en avions que 17.

Les consultations les plus importantes, notamment celles portant sur des questions d'aménagement du territoire, de préservation et promotion du parc locatif (PPPL), de péréquation, de modification de la loi sur le droit de cité vaudois ou de la création des quatre Régions de Santé, ont fait l'objet de publications sur notre site Internet.

Divers

- a) Des membres du Comité et du Secrétariat général ont participé à divers groupes de travail organisé par le Canton.
- b) Le Comité et le Secrétariat général ont régulièrement répondu aux différentes questions des communes membres, leur apportant leur soutien si besoin.
- c) Des membres du Comités et/ou le Secrétaire général ont participé à des séances d'informations et/ou des séminaires organisés par l'Association des Communes Suisses (ACS)

SC, Mont-sur-Rolle, le janvier 2018.